



# Point de vue Environnement

N° 15 – Septembre 2002

<http://gagny-environnement.org>

Gagny Environnement 18 rue de Collines 93220 Gagny ☎ 01 43 81 10 92.  
Email : [druesne@gagny-environnement.org](mailto:druesne@gagny-environnement.org)

## Sommaire

1 – Editorial	
Partageons nos espaces	p. 1
2 – Nous serons au Forum	p. 2
3 – 31 <sup>ème</sup> congrès FNE	p. 2
4 – Le ciel de Gagny plus dégagé ?	p. 4
5 – Où en est le PDU ?	p. 4
6 – Des nouvelles des concasseurs	p. 5

## 1 - Editorial

### Partageons nos espaces

En juin 1993, une affiche apposée à l'entrée de la carrière de l'Ouest chemin des Bourdons à Gagny, informaient les passants que *la ville de Gagny et le "Service des Carrières" en collaboration avec les entreprises Marto et SAT réalisaient le comblement des anciennes carrières en vue d'éliminer les dangers actuels.*



Neuf ans après, ces 15,4 hectares de friches sont devenus un entrepôt de matériaux de démolition et les carrières ne sont toujours pas comblées.

Rappelons aussi que la carrière de l'Ouest est située en limite du Raincy et à moins de 300 mètres de Villemomble.

En décembre 1999, un projet de POS présenté par le maire de Gagny, lors de réunions de

quartiers (1), proposait de rendre constructibles 6,7 ha, soit 44,5 % de la surface totale et d'aménager 6,7 ha d'espaces verts. Ce projet très onéreux exigeant un comblement très poussé pour obtenir un terrain stable, sans être assuré d'y parvenir vraiment, devait permettre de construire des habitations. En imperméabilisant encore une partie de la surface et en augmentant la charge du réseau d'assainissement déjà insuffisant, ces nouvelles constructions auraient aggravé l'importance et la fréquence des inondations que l'on constate dans le bas de Gagny et de Villemomble après chaque pluie un peu importante. En effet : **« les écoulements d'eaux usées et pluviales doivent être obligatoirement raccordés aux réseaux collectifs ; leur injection dans le sous-sol étant interdite (2) ».**

Les nouvelles résidences auraient également eu pour effet d'accroître la densité de la circulation automobile sous les ponts de la ligne de chemin de fer, par l'arrivée de cent cinquante familles.

Ce projet au demeurant est devenu irréalisable aujourd'hui. En 2001 en effet, le projet de Plan de Prévention des Risques a défini la totalité de la carrière de l'Ouest comme : **« zone rouge très exposée, jugée inconstructible en raison d'un aléa très fort, où les mesures de prévention sont généralement inapplicables en raison de leur importance (2). »**

**« Aujourd'hui une autre logique s'impose ; celle du développement durable, du partage et de la solidarité ». Jacques Chirac (3).**

Il faut: transformer le chantier de la carrière de l'Ouest en un parc intercommunal de proximité pour les villes du Raincy, Villemomble et Gagny intégrant la réalisation d'un bassin de retenue des eaux pluviales :

1 - Dépliant Gagny 2001 « Spécial POS N° 2 »

2 - Règlement du Projet de Plan de Prévention des Risques établi par le Préfet de Seine-Saint-Denis.

3 - Discours d'Avranches de Jacques Chirac le 18 mars 2002.

La loi N° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement a prévu la possibilité d'expropriation de biens exposés à un risque naturel majeur.

- Le développement durable préconise de garder les espaces libres pour les transmettre aux générations futures ;
- Le partage de ces espaces entre plusieurs communes offrirait à leurs habitants un parc de proximité qui améliorerait leur qualité de vie ;
- Un bassin de retenue des eaux pluviales pallierait les insuffisances des réseaux d'assainissement responsables des inondations des caves et rez-de-chaussée fréquentes à Gagny et à Villemomble démontrant ainsi la solidarité des deux communes.

Quelques chiffres devraient permettre de justifier son intérêt et sa faisabilité.

Aujourd'hui la surface moyenne par habitant d'espaces verts ouverts au public est de moins de 0,5 m<sup>2</sup> au Raincy (4), 2 m<sup>2</sup> à Villemomble (5) et 2,8 m<sup>2</sup> à Gagny (6). Ces chiffres sont très loin de la moyenne départementale de 10 m<sup>2</sup>.

La création d'un parc intercommunal permettrait à chaque commune participante de disposer de 5,1 ha supplémentaires d'espaces verts, de limiter les inondations et de ne pas augmenter la circulation automobile. La surface par habitant d'espaces verts ouverts au public deviendrait 4,4 m<sup>2</sup> pour le Raincy, 3,7 m<sup>2</sup> pour Villemomble et 4,05 m<sup>2</sup> pour Gagny ; ce qui constituerait une amélioration significative.

Le coût de la mise en sécurité de la carrière de l'Ouest pour en faire un espace vert, hors routes et réseaux d'assainissement a été estimé à 7,17 millions € HT (dont 20 % d'aléas) soit 47 millions F (7). Dans l'hypothèse d'un financement de 70 % par la région et le département (8), réparti sur cinq ans, les trois communes devraient financer la somme globale de 2,15 millions € (14 millions F) soit 143300 € (940000 F) par an et par commune.

4 - Parc Maunoury de 5000m<sup>2</sup> environ.

5 - Parcs de la Garenne, Mermoz, René Martin et divers.

6 - Mail du Chenay, Rivière des Dames, Dhuis, Lac de Maison Blanche, Parc de la mairie, Parc Courbet, Place des Fêtes : 103600 m<sup>2</sup>.

7 - Rapport de l'Inspection Générale des Carrières du 6 octobre 1999.

8 - Cas du financement du parc de Montfermeil

Ces dépenses paraissent compatibles avec les moyens financiers des trois communes.

Cette solution permettrait également de ;

- se conformer au Plan de Prévention des Risques (PPR) interdisant toute construction en zone d'aléas forts, dus aux cavités des anciennes carrières ;
- respecter la compatibilité nécessaire avec le Schéma Directeur de l'Île de France (SDIF) qui précise notamment dans les orientations territoriales de la région : « *Les sites de carrières seront réaménagés afin de constituer avec les espaces verts existants un réseau de parcs urbains structurant* » ;

Le dialogue entre les décideurs devrait être facilité du fait que les municipalités concernées sont du même bord politique.

**Aux associations d'avoir des idées !**

**A nos "politiques" d'agir ...**

**Serons-nous entendus ?**

Jean Denis  
Secrétaire général

**2 – Forum des associations**

Nous serons au forum à l'ARENA DE GAGNY, les **14 & 15 septembre de 11 h à 19 h** pour vous recevoir, répondre à vos questions, vous présenter le site de l'association.

**Circulation aérienne - dimanche de 14 à 16 h**

Sur le stand deux membres de la commission consultative de l'Environnement de Roissy CDG, répondront aux questions et vous présenteront sur ordinateur les nouveaux couloirs aériens en Ile-de-France.

**3 – 31<sup>ème</sup> congrès FNE à Paris**

Le 31<sup>ème</sup> Congrès annuel de la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE) avait pour thème :

**Vers un développement durable et désirable ? Rio 92 : Quelle mise en œuvre concrète ?**

Ce congrès s'est tenu le 22 juin 2002 à Paris, dans le cadre du Foyer international d'accueil de Paris (30, rue Cabanis 75014 Paris), qui est le Centre de conférences et de séminaires « Jean-Monnet ». Rappelons que la FNE constitue la Fédération française des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement : (APNE).

Je représentais Gagny Environnement, parmi

126 participants d'une grande diversité : de nombreux responsables de la FNE, des représentants d'organismes publics, (Ministères, Institut français de l'environnement, Office National des Forêts, Institut national de la recherche agronomique, Parcs Nationaux ...), d'entreprises (Vivendi Environnement, Eco-emballages, Arts Consultants ...), des journalistes, des étudiants en doctorat, sans oublier la toute nouvelle Secrétaire d'Etat au développement durable, Madame Tokia Saifi, pour une brève et prudente intervention en début de journée.

La journée était divisée en trois sessions successives :

1 - Le Développement Durable (DD) ; espoir ou imposture, du concept à la mise en œuvre :

2 - Quelle mise en œuvre du DD en France ? Etude de sept cas de terrain. Mise en œuvre des politiques nationales : les énergies renouvelables, les forêts, l'eau.

3 - Johannesburg : quel message de la FNE ?

En raison de la diversité, de la richesse, de la technicité des nombreuses interventions, il serait présomptueux, de vouloir en quelques lignes, en donner un résumé. Je me limiterai à préciser le concept de Développement Durable (DD) et à donner quelques exemples significatifs qui méritent réflexion.

La conférence de Stockholm (1972), réunissant des experts pour tirer le signal d'alarme quant à l'avenir de la planète, a conduit l'ONU à adopter en 1987, une définition officielle :

**« Le Développement Durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »,**

en précisant que : l'objectif général est d'aller à l'encontre de ce qui n'est pas durable dans le développement, le DD doit être une voie équilibrée entre les exigences de l'environnement, du social et de l'économie.

Les divers objectifs du DD ont été explicités au premier Sommet de la Terre, à Rio, en 1992, dans le programme d'action pour le vingt-et-unième siècle, baptisé Agenda 21.

Rio s'était traduit par plusieurs conventions cadre des Nations Unies, dont la principale est celle sur les changements climatiques qui, ratifiée par 186 pays (dont les USA), est entrée en vigueur en 1994 ; toutefois, cette convention a été durcie par le protocole de Kyoto (1997)

sur les émissions de gaz à effet de serre. Et c'est alors que les USA, pays le plus pollueur par habitant, ont refusé de signer ce protocole que le gouvernement du Japon n'a signé que sous la pression de son opinion publique !

Un exemple d'**économie d'énergie** obtenue par la ville de Lorient (60000 habitants). La dépense communale d'énergie a décru de 15 MF en 1983 à 8 MF en 2000, malgré un accroissement de 50% du patrimoine immobilier. Pour cela, une équipe de 11 personnes y travaille en permanence.

Un autre exemple d'économie, concernant l'éclairage électrique de la Tour Eiffel : les gros projecteurs, au sol, ont été remplacés par des petites lampes placées le long de la structure métallique : résultat, la consommation électrique a été divisée par quatre !

Ces deux exemples amènent à se poser la question : dans nos pays industrialisés, la principale source d'énergie à développer ne serait-elle pas tout simplement l'économie d'énergie ? Et l'énergie non consommée est à coup sûr, celle qui génère le moins de pollutions et de nuisances !

S'agissant de l'**énergie électrique d'origine éolienne**, qu'en est-il du programme Eole 2005, lancé en 1996 et prévoyant pour notre pays une production de 500 MW en 2005 ? Au début 2002, on en est à 94 MW, à égalité avec l'Autriche (97 MW) ; par contre, en Allemagne, ce sont 8750 MW (avec 2650 MW installés pour la seule année 2001) et en Espagne, ce sont 3660 MW (avec 1217 MW installés en 2001) ; le Danemark en est à 2417 MW. Dans notre pays qui a pourtant le second gisement éolien d'Europe, il y a manifestement un lobby très puissant pour contrer l'émergence de l'éolien, si bien que le programme Eole 2005 apparaît comme presque abandonné. Il faut savoir que le principal site Web des opposants (éoliennes.net) est, en fait, animé par le lobby nucléaire. En tout cas, si la France veut respecter ses engagements par rapport à la directive européenne du 7 septembre 2001 devra installer une puissance éolienne de 14000 MW, ce qui ne paraît guère possible.

Enfin, un exemple d'**action de DD en élevage porcin**. Actuellement, la Bretagne concentre 55% de la production porcine française sur 6% de la superficie nationale utile. Conséquence : une importante pollution des nappes phréatiques, des rivières et des rivages marins. En un mot, on est arrivé dans le mur !

Face à cette situation, quarante producteurs du Finistère, des Côtes-du-Nord, de l'Île-et-Villaine, de la Mayenne et de la Manche ont élaboré un plan de développement durable pour la mise en place d'une filière de production porcine durable, en s'inspirant d'une organisation allemande de Basse-Saxe remontant à 1989. Cela a été rendu possible par le soutien financier (2 MF) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agence de l'eau et des Conseils généraux.

En conclusion, je retiendrai deux réflexions recueillies lors de ce congrès qui me paraissent être d'une grande pertinence à propos du développement durable.

**Ce que l'on a du mal à mesurer, on a du mal à l'intégrer comme objectif.**

**Protéger la nature, c'est protéger l'homme.**

Georges Hardy  
Vice-président

#### **4 – Le ciel de Gagny plus dégagé ?**

Depuis l'entrée en fonction du nouveau ministre des transports, le projet de troisième aéroport a été abandonné, ainsi que le plafonnement du nombre de voyageurs fixé à 50 millions par an sur Roissy Charles de Gaulle (CDG). On sait qu'avec sa quatrième piste l'aéroport CDG a une capacité d'accueil de 80 millions. Ce seuil devrait être atteint en 2005.

Il est vrai que les avions de conception récente sont moins bruyants et que progressivement les plus anciens sont interdits à CDG. Mais pour les riverains exposés, la diminution de niveau sonore est compensée par l'augmentation du nombre de mouvements.

Ainsi la carte de bruit établie par Aéroport de Paris (ADP), reproduite dans Gagny Magazine de juin 2002, tente de démontrer que Gagny serait épargné par les nuisances sonores dues au survol des avions. Il faut rappeler que les niveaux sonores indiqués correspondent à des niveaux moyens sans tenir compte du niveau réel correspondant au passage d'un avion.

Ainsi des mesures effectuées à Clamart, dans une configuration similaire au mois de mars 2001, par le laboratoire de mesure du bruit de la Direction de la Navigation Aérienne ont montré qu'à une altitude de 2700 m, le niveau de bruit au sol atteignait 58 à 60 décibels.

**Pour Gagny :**

**- En configuration de vent d'Est, la situation**

théorique est inchangée. Pendant le mois d'août, on a pu observer un accroissement du trafic sur la trajectoire MOSUD (9) (atterrissage sur Roissy), au Nord de notre commune avec une dérive de certains survols. Ce couloir aérien a été créé en 1996. A l'origine il n'était pas autorisé le samedi et le dimanche. Cette mesure restrictive est maintenant abandonnée. L'accroissement de trafic est aussi sensible pour les décollages de Roissy survolant le sud de Gagny.

**- En configuration de vent d'Ouest, des modifications ont été apportées depuis le 21 août 2002.** Le point positif est la suppression du couloir passant au sud de Gagny. Les avions venant du Sud – Ouest, après un virage au niveau de Chelles, atterrissaient à Orly. Cette trajectoire n'était pas utilisée la nuit. Une nouvelle trajectoire DOMUS (10) (atterrissage sur Roissy) utilisée aussi la nuit, survole le Nord de notre cité. Nous subissons aussi les nuisances sonores des décollages de Roissy. Ces avions survolent le centre de Gagny de jour et de nuit à une altitude parfois peu élevée avec leurs moteurs à pleine puissance.

Nous avons donc grand besoin des associations pour faire infléchir la politique de la Direction Générale de l'Aviation Civile (11).

René Roux (12)  
Administrateur

#### **5 – Où en est le PDU (13) ?**

Une session de formation organisée par Ile-de-France Environnement le samedi 22 juin 2002 nous a permis de faire le point sur le Plan de Déplacement Urbain. Rappelons que ce plan a pour objectifs sur tout le territoire national, d'améliorer les transports en communs existants en facilitant leur utilisation, de favoriser les circulations douces ; marche à pieds, bicyclettes, rollers par l'aménagement d'espaces piétons, de pistes cyclables avec le souci de respecter la vie locale, de réduire l'utilisation de la voiture individuelle de 3 % par rapport à la situation actuelle.

---

9 - trajectoire d'approche des avions atterrissant sur Roissy face à un vent venant de l'Est.

10 - trajectoire d'approche des avions atterrissant sur Roissy face à un vent venant de l'Ouest

11 - DGAC

12 - Membre de la Commission Consultative de l'Environnement Roissy CDG

13 - Plan de Déplacement Urbain

Le Préfet de Région avec le Conseil Régional pour partenaire, est responsable de la mise en œuvre du PDU. Il demande à chaque préfet de recueillir auprès des communes de son département les éléments d'un diagnostic, puis de définir une action planifiée sur cinq ans avec budget au moyen de contrats d'axes de circulation portant par exemple sur l'aménagement d'une ligne de bus et de contrat de pôles correspondant à l'aménagement du croisement ou de la jonction de différents moyens de transports.

Les comités d'axe et de pôle qui exécutent le PDU se composent des élus communaux avec leurs services techniques, des représentants du préfet et des associations locales, d'un cabinet d'urbanisme chargé de l'étude de la mise en forme et de la mise en œuvre du plan.

Ces différents acteurs peuvent avoir des objectifs divergents et qui pourraient paraître parfois contradictoires. Ainsi un comité de pôle centré sur une gare SNCF, se préoccupe-t-il essentiellement d'aménager des liaisons du réseau d'autobus, favorisant ainsi l'usage d'un transport automobile, mais au détriment de celui de la voiture individuelle.

### **Plan de Déplacements Urbains d'Île de France**

Depuis la nouvelle loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain, dite loi SRU, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune doit être compatible avec le PDU de la région. Le Plan Local de Déplacement (PLD) qui comprend un Schéma des Réseaux Urbains s'impose au PLU. Le PDU peut aussi intégrer les déplacements vers les lieux de travail. Le Plan de Déplacement Entreprises de l'Île de France peut être consulté sur le site [pduif.org](http://pduif.org).

La confusion est fréquente entre les aménagements engagés dans le cadre du PDU qui ne sont que des améliorations de l'existant et les créations d'équipements tels les nouvelles lignes de tramways et leur prolongation (Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Val de Fontenay et Noisy-le-Sec, Bondy, Aulnay sous Bois), qui relèvent des contrats de plan.

### **Le PDU à Gagny**

L'absence de la commune de Gagny au comité de pôle du Raincy, Villemomble, -Montfermeil a conduit à ce que rien ne soit envisagé pour les deux gares et les lignes de bus qui desservent la commune. Les propositions de Gagny Environnement n'ayant valeur que d'avis, n'ont

pu être retenues du fait qu'elles n'ont pas été soutenues par la commune. L'une d'elle cependant, a été récupérée par Le Raincy qui a reconnu l'intérêt de prolonger la ligne du 121 jusqu'à la gare du Raincy-Villemomble, alors que nous avons proposé de la prolonger sur la gare de Gagny. Bravo M. le Maire !

Lors de la dernière réunion du comité de pôle, le président a renouvelé l'invitation à la commune de Gagny de participer à une étude complémentaire spécifique avant que le projet ne soit définitivement clos pour faire l'objet d'un contrat. Ces réunions sont des instances privilégiées de rencontre, de débats aboutissant à une meilleure compréhension mutuelle entre élus, techniciens, exploitants et associations. A nous associations, de convaincre du bien fondé d'une démarche comme celle du diagnostic, de l'étude puis de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain.

Antoine Audebrand  
Administrateur

Deux sites pour suivre l'état d'avancement du PDU : définitions, cartes, documents, informations :

[www.pduif.org](http://www.pduif.org) & [www.stif.fr](http://www.stif.fr)

### **6 - Des nouvelles des concasseurs**

Suite à l'éditorial du dernier bulletin N° 14 de juin, Gagny Environnement a exercé un recours gracieux auprès du maire de Gagny pour lui demander de bien vouloir abroger la délibération du conseil municipal approuvant la modification POS, visant à autoriser les installations classées dans les anciennes carrières.

Le maire ayant rejeté tacitement cette requête, Gagny Environnement va donc déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans les prochaines semaines.

Henri Druesne  
Président

**Bravo si vous avez tout lu !**